

15 JANVIER 2020

M

J'ai l'honneur de vous informer que le CONSEIL MUNICIPAL se réunira en SESSION ORDINAIRE à la MAIRIE de MAUREILLAS le 21 JANVIER 2020 à 19 h 00 et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

LE MAIRE,
M. BORDANEIL André

ORDRE DU JOUR :

- 1°/ Choix de l'architecte pour la mission diagnostic de la restauration générale de la Chapelle St Martin de Fenollar.
- 2°/ Demande de subvention pour la mission diagnostic de la restauration générale de la Chapelle St Martin de Fenollar.
- 3°/ Projet d'étude de centrale photovoltaïque sur le territoire de la Commune de Maureillas Las Illas.
- 4°/ Vente de lots - Lotissement "Les Jardins de la Coste".
- 5°/ Convention de remise des voiries rétablies suite aux travaux d'élargissement de l'Autoroute A9.
- 6°/ Ratio "Promus-Promouvables" pour les avancements de grade. Année 2020.
- 7°/ Modification du tableau des effectifs.
- 8°/ Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ou sur des emplois permanents pour le remplacement d'un agent fonctionnaire ou contractuel absent.
- 9°/ Bail local sis au 1er étage de la Mairie annexe de Las Illas.

- 10°/ Intempéries à Las Illas des 22 et 23 Octobre 2019 : Demande de dotation de solidarité ou de dotation d'équipement des territoires ruraux auprès des services de l'Etat.
- 11°/ Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le Budget Primitif.
- 12°/ Précision sur le marché à bon de commande concernant la réalisation de travaux sur les réseaux assainissement, eau potable et pluvial (Entreprise SOL Frères).
- 13°/ Précision sur le marché de maîtrise d'oeuvre du marché à bon de commande pour la réalisation de travaux sur les réseaux assainissement, eau potable et pluvial (Géo Pyrénées).
- 14°/ Affaires diverses.

Note explicative de Synthèse

Relative au développement de projets de centrales photovoltaïques sur la commune de Maureillas Las Illas

1/ Objet :

Des sociétés d'énergie renouvelable souhaitent étudier un projet de centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Maureillas Las Illas

2/ Porteur de projet :

Les porteurs de projet seront des sociétés leaders en France et à l'international, de production d'énergie renouvelable solaire. Ce sont des opérateurs intégrés qui assurent toutes les étapes de la vie d'un projet : développement, financement, construction, exploitation, maintenance technique, démantèlement.

3/ Potentiel photovoltaïque à l'étude :

Le potentiel de développement photovoltaïque sera étudié à l'échelle du territoire de la commune, en collaboration avec les élus de la Commune de Maureillas Las Illas. Un état des lieux des zones retenues sera présenté à la Commune avant le lancement des études environnementales et techniques.

4/ Etapes à venir :

Après la délibération de la commune et lorsque le foncier sera sécurisé, les études environnementales et techniques pourront être lancées.

5/ Retombées pour le territoire :

Retombées économiques à travers la fiscalité pour les collectivités.

6/ Impacts du projet et mesures risques pour les maîtriser

Les impacts et mesures liées à la réalisation de ce projet feront l'objet d'études environnementales, techniques et paysagères spécifiques et approfondies. Pour cela les bureaux d'études experts et reconnus seront missionnés. Ces études permettront de déterminer l'implantation de la centrale afin qu'elle s'intègre au mieux aux spécificités locales. Le projet sera présenté à la commune avant le dépôt de la demande d'autorisation. Cette dernière sera instruite par les services de l'Etat et fera l'objet d'une enquête publique, elle donnera lieu à un arrêté Préfectoral.